

# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 25 février 2021 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :  
AV/CJL/AD/AP/JM

Rillieux-la-Pape, le 26 février 2021

Séance publique du jeudi 25 février 2021

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du vingt-cinq février deux mille vingt et un après convocation légale,**

**Affaire suivie par :**  
Anne PRAT  
04.37.85.00.18

**Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape.**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de conseillers votants : 39

Nombre de conseillers absents : 0

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 28 janvier 2021

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, De La Cruz, Simaniva, Daas, Biéatrix, Badino, Mantione, Bérupon, Sève, Guy, Effantin, Cézariat, Desmet, Bozon-Guillot, Llubet, Jamaï, Mortreux, Allouch, Béchiche, Petitgand, Matter, Pin, Bamba, Combier, Djaballah, Durieux, Ezzérouali, M'Sai, Labor, Sabin.

**AFFICHAGE :**  
du 4 mars 2021 au  
4 avril 2021 inclus

**Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** Leclerc donne pouvoir à Monnet, Terrel donne pouvoir à Guy, Saboureau donne pouvoir à Sève, Radix donne pouvoir à Smati.

**Absents :** 0

**Secrétaire de séance :** Madame Nancy Bamba

**Date de convocation :** 12 février 2021

**Date affichage compte rendu succinct :** 4 mars 2021

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- approuve les comptes rendus des conseils municipaux des 10 et 17 décembre 2020
- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

## DE2021/02/21 – Détermination des taux d'imposition 2021

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de maintenir** les taux d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2021 à leur valeur délibérée en 2020, à savoir :

- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,48 %,
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,10 %.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, sur ces bases, à compléter et signer l'état de notification des taux d'imposition 2021 (Etat 1259 MI).

## DE2021/02/22 – Budget primitif 2021 – budget principal

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

**Contre : 6 (liste « Rillieux c'est vous »), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'approuver** le Budget primitif 2021 arrêté aux montants suivants :

Fonctionnement : 38 904 315 € en dépenses et recettes

Investissement : 20 561 493 € en dépenses et recettes

- **d'autoriser** le versement d'une subvention d'équilibre d'un maximum de 800 000 € au CCAS,

- **d'autoriser** le versement d'une subvention d'équilibre d'un maximum de 40 900 € au budget annexe Espace 140, telle que détaillée dans l'annexe du budget primitif,

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 2 500 € au budget annexe Fort de Vancia, telle que détaillée dans l'annexe du budget primitif,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, décide (non-participation au vote des élus siégeant dans des associations) :**

### **Vote**

**Pour : 28 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

**Contre : 4 (liste « Rillieux c'est vous » et liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'autoriser** le versement des subventions à l'ensemble des organismes, telles que détaillées dans l'annexe du Budget primitif et conformément à la réglementation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document s'y rapportant.

#### **DE2021/02/23 – Budget primitif 2021 – budget annexe Espace 140**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

**Pour :** 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)  
**Contre :** 6 (liste « Rillieux c'est vous »), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'approuver** le Budget primitif 2021 arrêté aux montants suivants :  
Fonctionnement : 160 910 € en dépenses et recettes,  
Investissement : 8 500 € en dépenses et recettes.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des documents visant à la mise en œuvre du budget primitif 2021 Budget annexe Espace 140.

#### **DE2021/02/24 – Budget primitif 2021 – budget annexe Fort de Vancia**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

**Pour :** 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)  
**Contre :** 6 (liste « Rillieux c'est vous »), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'approuver** le Budget primitif 2021 arrêté aux montants suivants :  
Fonctionnement : 57 305 € en dépenses et recettes,  
Investissement : 623 € en dépenses et recettes.
- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des documents visant à la mise en œuvre du budget primitif 2021 - budget annexe Fort de Vancia.

#### **DE2021/02/25 – Créations, révisions et annulations des autorisations de programme (AP) - programmation 2021**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

**Abstentions : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

**Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'adopter** les autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'année 2021 selon les montants fixés dans le tableau annexé au rapport, étant précisé que le montant global des AP présentées dans cette délibération atteint 71 360 175.08 €, 25 641 069.14 € ont été réalisés, 9 074 800 € sont prévus sur l'exercice 2021 et le solde sur les années 2022 à 2027,
- **d'approuver** les révisions proposées au 25 février 2021 sur les autorisations de programme figurant en annexe de la présente délibération,
- **d'approuver** la clôture des autorisations de programme figurant en annexe à la présente délibération,
- **d'approuver** les échéanciers des crédits de paiement correspondant,
- **de dire** que les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville en section d'investissement selon l'échéancier des crédits de paiement présenté en annexe du rapport,
- **de préciser** que la part de CP annuels non mandatés en fin d'exercice N fait l'objet d'un report automatisé sur l'exercice N+1 pour les AP votées
- pour la mise en œuvre de ces opérations, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **DE2021/02/26 – Administration Générale – Orientations et Actions 2021**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

**Abstention : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

**Contre : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'approuver** les orientations prises en matière d'amélioration de la performance de l'administration municipale,

**Le Conseil Municipal, à la majorité, décide (non-participation au vote des élus siégeant dans des associations) :**

**Vote**

**Pour : 30 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape)**

**Abstention : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

**Contre : 3 (liste «Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 93 480 €uros à l'Amicale du Personnel tel que détaillé dans le BP 2021,
- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 128 250 €uros à la Mission Locale tel que détaillé dans le BP 2021,
- **d'autoriser** Mr le Maire à signer les conventions permettant le versement des subventions indiquées ci-dessus et ci-annexées,,
- **d'autoriser** le Maire à engager toutes les consultations et marchés publics se rapportant à la mise en œuvre des projets.

**DE2021/02/27 – Transfert de garanties d'emprunts CDC HABITAT social au profit d'ADOMA**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de bien vouloir se prononcer** sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit de la SEM ADOMA, repreneur,
- **d'approuver** le transfert des garanties d'emprunts pour les 2 prêts cités dans ce rapport, conformément au tableau joint en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DE2021/02/28 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

**Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

**Abstentions : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'approuver** les modifications apportées au tableau des effectifs dans les conditions précisées dans le rapport,
- **d'approuver** la création de poste dans les conditions précisées dans le rapport,
- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget.

**DE2021/02/29 – Modalités de reprise et de transfert d'un compte épargne temps en cas d'arrivée et de départ de la collectivité**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions de transfert de compte épargne temps pour les agents recrutés au sein de la collectivité par voie de détachement et de mutation,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions de transfert de compte épargne temps pour les agents quittant la collectivité par voie de détachement et de mutation,
- **d'appliquer** l'une ou l'autre des modalités financières précitées.

**DE2021/02/30 – Modalité de paiement des congés annuels non soldés**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** la collectivité à indemniser les congés annuels non pris pour les bénéficiaires précités,
- **de limiter** cette indemnisation à 20 jours par année civile, dans la limite du délai de report des congés de 15 mois,
- **d'autoriser** cette indemnisation selon les modalités prévues par l'article 5 du décret 88-145 du 15 février 1988,
- **de prendre** en compte, pour les agents en maladie, la rémunération que l'agent aurait normalement perçue au cours des congés qu'il n'a pas pu prendre.

**2021/02/31 – Transaction avec un agent communal**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le protocole transactionnel et de procéder au règlement des rappels de rémunération correspondants, tel que précisé ci-dessus, les crédits étant prévus au budget,

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

#### **DE2021/02/32 – Groupement de commande Ville CCAS (livres et manuels scolaires)**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » entre la Commune de Rillieux-la-Pape et le CCAS, selon les conditions de la convention constitutive,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- **de donner** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **DE2021/02/33 – Pacte de cohérence métropolitain. Avis du conseil municipal**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

##### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)  
+ 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

**Abstentions : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'émettre** un avis favorable au projet de pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence métropolitaine du 29 janvier 2021, **sous réserve d'une gouvernance plus respectueuse des maires et des communes, de l'augmentation des montants financiers dédiés aux projets opérationnels et de la prise en compte du projet de territoire commun annexé, adopté par l'unanimité des conseillers municipaux le samedi 9 janvier 2021.**

#### **DE2021/02/34 – Commission locale d'évaluation des transferts de charge - Désignation des représentants**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations,
- **procède** par un vote à mains levées et de désigner un titulaire et deux suppléants au sein du Conseil municipal pour siéger à la Commission locale d'évaluation des transferts de charge.

**Sont élus** avec 33 voix de la liste « **Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape** » :

\* Monsieur Gilbert Charvet (titulaire)

\* Madame Claude Leclerc et Monsieur Xavier Béruson (suppléants)

Les listes « **Rillieux c'est vous** » et « **Ensemble, nous transformerons Rillieux !** » n'ont pas participé au vote.

#### **2021/02/1a – Protection fonctionnelle du Maire (Référence 202009/041)**

Rapporteur : G. Charvet

**Sous la présidence de Monsieur Gilbert Charvet**

**Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide :**

**(Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération et ne prend pas part au vote)**

**Vote**

**Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

**Abstentions : 6 (liste « Rillieux c'est vous »), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;

- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 1000 € HT par instance, comprenant tous les frais précités.

#### **2021/02/1b – Protection fonctionnelle du Maire (Référence 202010/006)**

Rapporteur : G. Charvet

**Sous la présidence de Monsieur Gilbert Charvet**

**Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide :**

**(Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération et ne prend pas part au vote)**

**Vote**

**Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

**Abstentions : 6 (liste « Rillieux c'est vous »), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**



- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;
- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 5 500 € HT par instance, comprenant tous les frais précités.

### **DE2021/02/35 – Améliorer le Cadre de Vie. Budget et actions en 2021**

Rapporteur : J. Smati

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide :**

**Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

- **d'approuver** les orientations prises en matière d'amélioration du Cadre de vie ;

**Le Conseil Municipal, à la majorité, décide (non-participation au vote des élus siégeant dans des associations) :**

**Vote**

**Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

- **d'autoriser** le versement des subventions à l'ensemble des organismes, telles que précisé ci-dessus et détaillé dans l'annexe du Budget primitif et, conformément à la réglementation, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document s'y rapportant.

### **DE2021/02/36 – Plan d'actions pour les déplacements cyclables à Rillieux-la-Pape. Schéma directeur Vélo du plateau nord**

Rapporteur : G. Petitgand

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver** le principe de mise en place d'un schéma vélo à l'échelle du plateau nord
- **d'acter** les différents axes du plan d'actions en faveur des déplacements cyclables de la commune exposé ci-dessus
- **de considérer** ce schéma comme un outil de référence pour la définition des priorités d'aménagement de voirie débattues avec la Métropole.

### **2021/02/37 – Poursuite du dispositif d'aide à l'achat de matériel cyclable**

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la reconduction de l'aide municipale à l'acquisition de matériel cyclable selon les modalités exposées ci-dessus,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront imputés à l'opération 202001 « Plan Climat » inscrite au budget primitif 2021.

### **2021/02/38 – Evolution de la convention d'adhésion aux groupements de commandes d'achats d'énergies proposées par le SIGERLY**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention de groupement de commandes pour la fourniture de gaz, d'électricité et de services associés,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous autres documents relatifs au groupement de commandes pour la fourniture de gaz, d'électricité et de services associés.

### **2021/02/39 – Convention relative au raccordement des Mobiliers Urbains d'Information sur le réseau d'éclairage public de la ville de Rillieux-la-Pape**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** ce dispositif et d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative au raccordement des Mobiliers Urbains d'Information (marché N°2017-560 entre la Métropole de Lyon et la société Decaux) sur le réseau d'éclairage public de la ville de Rillieux-la-Pape,
- **de dire** que les recettes correspondantes (l'indemnisation forfaitaire au titre des frais supplémentaires de gestion du réseau : DT, DICT et indemnisation des frais de consommation électrique) seront inscrites au budget communal (ENE.7018.816).

### **2021/02/40 – Convention de servitude ENEDIS – pose de réseaux électrique – Parcelles AO 0443 et AO 0549 Avenue Général Leclerc**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention de servitude et du plan annexés au rapport
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à l'implantation du réseau électrique public sur les parcelles communales AO 443 et AO 549 et à consentir toute servitude utile.

**2021/02/41 – Convention de servitude GRDF – pose du réseau de gaz – parcelle AO 514 – lieu-dit « au Chanet »**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention de servitude et du plan annexés au rapport
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à l'implantation du réseau électrique public sur la parcelle communal AO 514 et à consentir toute servitude utile.

**2021/02/42 – Ressourcerie REED Osterode. Approbation du montage juridique de l'opération**

Rapporteur : X. Bérupon

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de donner** son accord sur le principe d'un bail emphytéotique au profit de l'association Reed afin de permettre son maintien sur Osterode à proximité du site actuel,
- **de dire** que le bail emphytéotique sera consenti pour une durée de 18 ans et abritera la nouvelle Ressourcerie.

**2021/02/43 – Autorisation donnée à ALSEI pour dépôt des demandes d'urbanisme sur terrain communal**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** la société ALSEI à déposer son permis de construire et toute autorisation d'urbanisme sur les parcelles communales indiquées ci-dessus,
- **de dire** que le projet vise à permettre de soutenir la réalisation d'aménagement à vocation industrielle, artisanale et tertiaire.

### 2021/02/44 – Règlement de publicité Débat sans vote

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de prendre** connaissance, après en avoir débattu, des orientations générales du Règlement Local de Publicité de la Métropole.

### 2021/02/45 – Garantir les solidarités orientations et actions 2021

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

#### **Vote**

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)  
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)  
Abstention : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)

- **d'approuver** les orientations prises en matière de solidarités,

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide (non-participation au vote des élus siégeant dans des associations) :

#### **Vote**

Pour : 30 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)  
+ 1 (Liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)  
Abstention : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)

- **d'autoriser** le versement des subventions à l'ensemble des organismes précités, telles que détaillées dans l'annexe du Budget primitif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes pour les associations percevant plus de 23 000 euros conformément à la réglementation en vigueur,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document s'y rapportant.

### 2021/02/46 – Opération « Ville-Vie-Vacances » 2021 : modalités d'organisation et de financement des chantiers-jeunes

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le principe de reconduction de l'opération « chantiers jeunes » 2021, sur les vacances scolaires d'été et de décembre 2021,

- **de permettre** le versement d'une gratification de 20 euros par jour, au prorata du nombre de jours de présence (15 € en espèces exonérés de charges, complétés d'un montant forfaitaire de prise en charge de 5 € incluant les frais de déplacement et de restauration) pour chaque jeune, sur une période de 10 ½ journées non renouvelables,

- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au cours de l'année 2021, des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **2021/02/47 – Chantiers d'insertion 2021**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'accepter** le principe de « chantiers d'insertion »,

- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au cours de l'année 2021, des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **2021/02/48 – Chantiers d'animation 2021**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'accepter** le principe de « chantiers d'animation » dans les conditions précisées ci-dessus,

- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **2021/02/49 – Cité Educative. Subventions**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le versement des subventions allouées par la ville au porteur de projet, tel que figurant en annexe au présent rapport,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions relatives à ces projets.

#### **2021/02/50 – Mise en place de Clubs Lecture Association Coup de pouce**

Rapporteur : D. Jamaï

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de décider** pour l'année scolaire 2020-2021, de faire assurer les missions d'animateur ou de coordinateur des clubs coup de pouce, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération de 22.26 € égale aux indemnités maximum pouvant être versées aux instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 concernant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal,
- **de dire** que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif
- **d'autoriser** le Maire à signer les contrats correspondants.

#### **2021/02/51 – Partenariat avec le Centre de Service Militaire Volontaire d'Ambérieu-en-Bugey**

Rapporteur : A. Pin

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**  
**Abstentions : 6 (liste « Rillieux c'est vous »), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

- **d'approuver** la formalisation du partenariat en le Centre de Service Militaire Volontaire d'Ambérieu-en-Bugey selon la convention annexée au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

#### **2021/02/52 – Règlement intérieur de la nouvelle médiathèque**

Rapporteur : F. Mantione

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

## **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)  
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**  
**Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'approuver** le règlement intérieur joint au rapport,

- **d'autoriser** M. le Maire à signer toute pièce, acte et document pour l'exécution de la présente délibération.

**Fin de séance à 22h05 .**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)